

RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
COMPTE-RENDU - PROJET

Date :	Le 1er octobre 2025
Heure :	De 17 h 15 à 19 h 30
Lieu :	Écollectif, classe d'Emmanuelle et Microsoft Teams au besoin

Membres	
Présents Yasmine Charara, parent et présidente du CÉ Laura Lefebvre, parent, vice-présidente du CÉ et représentante au comité de parent Judith Lachance, parent Catherine Couture, parent Chantal Bégin, enseignante Mélanie Bell, enseignante Christine Lacroix, enseignante Louis-Charles Talbot directeur Karine Couture, directrice-adjointe	Absente Marie-Eve Brassard, technicienne du sdg
Autres participants	
Olivier Tessier, représentant du CA de la CÉAÉ Léa Mead représentante des délégués	

Hrs.	Temps requis	Sujets	A d o p t i o n	A p p r o b a t i o n	C o n s u l t a t i o n	I n f o r m a t i o n
------	--------------	--------	--------------------------------------	---	--	---

* Les éléments en gras sont statutaires.

17 h 15	20 min	1. Ouverture					
		1.1 Prise de présence et vérification du quorum (art. 61 et 62)		x			
		1.2 Adoption de l'ordre du jour	x				
		1.3 Adoption du <u>procès-verbal</u> (juin 2025)	x				
		1.4 Suivis aux procès-verbaux				x	
		1.5 Question du public/correspondance				x	
Notes			Points de suivi et décisions				
1.1. Article 61. Le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. Observation du quorum			1.1. S / O				
1.2. Présentation du format du projet d'ordre du jour (ODJ) ° Les art. entre parenthèses réfèrent aux articles clés de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec sollicités lors de certains points à l'ordre du jour (OOJ). ° Les fiches entre parenthèses réfèrent aux fiches disponibles dans la Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement (CÉ) du MEQ. ° On demande l'ajout des points Acte d'établissement et Tournoi de dek hockey (3.4.), les deux nécessitant une décision. On rappelle qu'aucun point pour décision peut être ajouté séance tenante selon nos règles de régie interne (point 6). Il est donc proposé d'ajouter le point acte d'établissement en varia pour discussion, puis de le reporter à la prochaine séance. Toutefois, étant donné que la demande pour le point concernant le tournoi de hockey provient d'un élève, on accepte à l'unanimité d'ajouter ce point au point 3. Activités parascolaires. ° On corrige l'erreur de numérotation des points au point 3. ° Laura propose l'adoption de l'ODJ, Catherine supporte.			1.2. ODJ adopté.				
1.3. Laura propose l'adoption du compte-rendu de la rencontre de juin, Catherine supporte.			1.3. Compte-rendu adopté. Il sera rendu disponible sur le site Internet de l'école.				

1.4 Le document de suivi du CÉ est présenté et on revient sur les points de suivi de la rencontre de juin pour en faire une mise à jour.		1.4. 25-06-8.1.4 Palvi Le comité se réunira sous peu ; une version du PALVI sera présentée au CÉ du mois d'octobre pour adoption. Laura sera invitée à la réunion du comité. Karine s'occupe de ce dossier. 25-06-8.2 Les vidéos sur les règles de l'Écollectif, réalisées par les membres du conseil des élèves délégués pour l'année 2024-2025 et illustrant le code de vie ainsi que l'Éco Code, seront ensuite transmises aux parents afin de favoriser la discussion avec leurs enfants. Sous réserve de l'autorisation préalable des parents des élèves apparaissant dans les vidéos 1.5. La direction s'engage à revenir avec plus d'informations lors de la prochaine rencontre du CÉ, le 29 octobre, concernant des solutions ou des assouplissements possibles concernant la directive qui oblige à avoir une auto d'au plus de 10 ans pour assurer le transport des élèves lors de sorties scolaires.	
8.1.4 Création d'un comité PALVI (Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école), Laura se joint au comité. Il est recommandé de s'appuyer sur les forces de l'école identifiées dans le sondage fourni par le CSS, et non uniquement sur ses faiblesses, afin de consolider et valoriser les bonnes pratiques déjà en place. Le comité se réunira sous peu, une version du Palvi sera présentée au CÉ du mois d'octobre pour adoption. Laura sera invitée à la rencontre du comité. 8.2 Que les vidéos préparées par les élèves concernant les règlements soient envoyées aux parents pour qu'ils puissent les regarder et en discuter avec leurs enfants, tout comme celles de l'Éco code, une fois qu'elles auront été présentées aux enfants. La présentation des vidéos aux enfants n'est pas terminée. Les vidéos seront ensuite envoyées aux parents. Qu'un point « nouvelles de enseignantes » soit statutaire aux rencontres du CÉ. Réalisé 1.5 Un parent a interrogé la direction au sujet de la directive du CSSRS qui empêche les parents avec une auto qui a plus de 10 ans d'assurer le transport d'élèves lors de sorties. Selon les membres du CÉ, dont les enseignantes, les impacts de cette directive se font déjà sentir. Il est difficile d'assurer le transport des élèves lors de sorties. Ceci risque d'avoir d'importants impacts sur la coordination des transports et voir sur le nombre de sorties que les élèves pourraient faire. Les parents de l'Écollectif sont nombreux à faire du transport. Les membres demandent à la direction de l'école d'interpeller la CSS à ce sujet, afin de trouver des solutions alternatives ou des assouplissements. La direction s'engage à revenir avec plus d'informations lors de la prochaine rencontre du CÉ, le 29 octobre,			
17 h 35	30 min	<u>2. Première rencontre du CÉ</u>	
		2.1. Rappel des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (art. 64) (voir fiche pouvoirs d'un CÉ, ses rôles et collaborateurs);	
		2.2. Formation obligatoire (art. 53 et coffre à outil du RCPAQ)	
		2.3. Règles de régie interne (art. 67 et fiche 03) Document proposé : règles de régie interne 2024-2025 du CÉ de l'Écollectif avec modifications)	
		<u>2.4. Élections (art. 56, 57 et 58)</u>	
		2.4.1. Présidence (art. 59 et 63)	
		2.4.2. Vice-Présidence (art. 60)	
		2.4.3. Membre de la communauté (art. 42)	
		2.4.4. Représentant du CÉ au comité des parents du CSSRS (art. 189)	
		2.4.5. Représentant du CÉ au CA de la CÉAÉ	
		2.5. Formulaire dénonciation d'intérêts (art 70) (voir formulaire)	
		2.6. Calendrier des rencontres du CÉ	
		2.7. Budget annuel de fonctionnement du CÉ (art 66 et 108)	
Notes		Points de suivi et décisions	
2.1. et 2.2. Les documents de support sont présentés. On encourage les membres à compléter la formation obligatoire des membres du CÉ .		2.1. Mise en œuvre des nouvelles règles de régie interne	
2.3. Les propositions de modifications aux règles de régie interne sont apportées. Le document est travaillé sur place. Il est proposé dans son ensemble par Mélanie, et Yasmine le soutient.			
2.4. Karine préside les élections .			
Yasmine se propose comme présidente , appuyée par Mélanie. Seule candidature, élue par acclamation .			
Yasmine propose Laura en tant que vice-présidente , soutenue par Catherine. Seule candidature, élue par acclamation .			
Aucune proposition pour un membre de la communauté.			

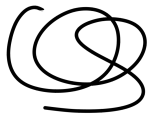
Laura se propose pour le comité des parents du CSSRS, mais elle demande d’être soutenue par différents substituts. Tous les parents présents acceptent de donner de l’aide.			2.6. les dates du CÉ seront diffusées.			
2.5. Les formulaires sont présentés et complétés.						
2.6. Le calendrier des rencontres du CÉ est discuté et adopté. Les rencontres débutent à 17h30 et terminent à 19h45. Les dates : 29 octobre, 10 décembre, 4 février, 1e avril, 6 mai et 3 juin.						
2.7. Le montant est à confirmer. Ce point est reporté.			2.7. Point reporté			
18 h05	10 min	3. Activités parascolaires (art. 90, 92 et 93) (fiche 20 et 21) 3.1. Donjon & Dragons 3.2. Musique 3.3. Danse 3.4. Tournoi de hockey				
				x@		
						x
				x@		
				x		
Notes			Points de suivi et décisions			
3.1. et 3.3. Ce sont des activités qui ont été approuvées à l’unanimité par les membres par courriel. Il est proposé par Yasmine d’entériner ces adoptions, et Chantal le soutient. 3.2. Les cours de musique avaient été approuvés en juin dernier. Ce point en est un d’information. 3.4. Demande d’autorisation – Utilisation du nom de l’école pour un tournoi de dek hockey Des élèves et des parents souhaitent inscrire une équipe représentant notre école au Tournoi des écoles de dek hockey qui se tiendra le 7 novembre 2025 au ProGym. • Composition de l’équipe : élèves du 2e et 3e cycle • Nombre maximal de joueurs : 10 • Coût d’inscription : 325 \$ par équipe, réparti entre les joueurs et assumé par les parents • Transport : assuré par les parents des joueurs • Parents accompagnateurs : Jean-Pierre Gouin (toute la journée) et Yannick Fortier (en après-midi) Approbation suggérée par Mélanie, supportée par Laura.			S/O			
18 h15	10 min	4. Activités de financement 4.1. Marché d’automne - Écoles enracinées 4.2. Autres				
				x@		
				x		
Notes			Points de suivi et décisions			
4.1. Le marché d’automne a également été approuvé par courriel. Yasmine propose d’entériner cette adoption, soutenue par Chantal.						
18 h25	10 min	5. Sorties éducatives (art. 87) (fiche 16)		x		
Notes			Points de suivi et décisions			
Trois types de sorties sont identifiés : 1) Les sorties organisées durant les heures de cours habituelles, à moins de 5km et ne nécessitant pas de transport. 2) Les sorties organisées pendant les heures de cours habituelles et nécessitant un transport. 3) Les sorties organisées en dehors des heures de cours et nécessitant ou non du transport. Pour les sorties de type 1), après s'être assuré que les parents ont donné leur autorisation individuelle, au sens où se tiennent de telles sorties sans qu'ils en soient à chaque fois informés, le CÉ les approuve pour l'année. Pour les sorties de type 2) Un calendrier rassemblant l'essentiel des sorties déjà prévus au calendrier et suite à une discussion du genre de sorties que ceci représente : théâtre, musée, ateliers, le CÉ les approuve "en bloc", i.e. voulant favoriser la flexibilité à cet effet, le CÉ approuve que ces sorties ne soient pas soumises une à une pour approbation au CÉ, en autant que les parents des classes concernées soient avertis avant chaque sortie. Pour les sorties de type 3 : une approbation spécifique par le CÉ est nécessaire, ainsi que par les parents des élèves concernés, bien sûr.			5.1. Identifier toutes les sorties de types 2 et 3 qui s’ajoutent à la liste et les présenter.			
18 h35	15 min	6. Normes et modalités (Art. 84, 89 et 110.2) (fiches 14A et 14B)		x		
Notes			Points de suivi et décisions			
Point reporté au prochain CÉ.			6. Inscrire le point <i>Normes et modalités</i> (Art. 84, 89 et 110.2) (fiches 14A et 14B)			

			au projet d’ODJ du prochain CÉ.			
18 h 50	30 min	7. Nouvelles				
		7.1. de la CÉAÉ			x	x
		7.2. des délégués (élèves)			x	x
		7.3. des enseignantes			x	x
		7.4. du service de garde			x	x
		7.5. de la direction			x	x
		7.6. du comité de parents du CSSRS			x	x
		7.7. de la présidence du CÉ			x	x
Notes			Points de suivi et décisions			
7.1. Les espaces d’implication ont tous un responsable et un enseignant associé. Il est suggéré de bien diffuser ces informations : rencontre du personnel, compte-rendu du CÉ, du CA, Info-parents, etc. Les adresses génériques des espaces figurent dans le bottin.			7.3. Que la direction explore des solutions possibles avec le CSS pour accroître la flexibilité dans l’achat de matériel financé par les parents.			
Amélie Ducharme sera responsable de l’espace Festif avec Valérie Julien Fontaine Binet sera responsable de l’espace Communiqués avec Chantale Oliver Ross sera responsable de l’espace Cours d’école avec Karine						

et Loui s-Ch arles Jéré mie Colo mbo sera resp onsa ble de l'esp ace Fina nce men t avec Mél anie Stép hani e Hoar au sera resp onsa ble de l'esp ace Péda gogi que avec Cybe lle Olivi er Tessi er sera resp onsa ble de l'esp ace Art & Cult ure avec Még ane Jéré mie Colo mbo sera resp onsa ble de l'esp ace Envi ronn		
---	--	--

ement nt avec Stép hani e Olivi er Tessi er sera resp onsa ble de l'esp ace Sant é Bien -Être avec Chri stine						
Une rencontre spéciale concernant la procure aura lieu le 20 octobre. La rencontre régulière du CA est prévue le 24 novembre.						
7.2. L'année a bien débuté. Les délégués ont été élus. Les élections pour la présidence ont lieu le 12 octobre. Les délégués, les enseignants et les parents tiennent à remercier Geneviève La Roche pour sa visite et sa présentation enrichissante sur les élections et le rôle de l' élu.						
7.3. L'année scolaire a bien débuté. Un enjeu à mentionner : l'utilisation des montants "projets" versés par les parents est moins souple qu'auparavant puisque les processus d'achat se sont centralisés au CSS à la demande du gouvernement. Les enseignants et les parents demandent à la direction de trouver comment accroître la flexibilité dans le processus, car les processus actuels demandent une prévisibilité des achats, voire une planification annuelle ou trimestrielle, un exercice qui vient empiéter sur la flexibilité nécessaire pour soutenir les projets spontanés des élèves.						
7.4. Marie-Ève étant absente, Karine partage les informations qui lui ont été remises : Le début d'année au service de garde s'est bien déroulé. Il y a une hausse du nombre d'inscriptions comparativement à l'année passée.						
7.5. Le processus d'admission à l'Écollectif est devancé. Toutes les écoles ayant un projet particulier doivent avoir complété leur processus d'admission avant les dates officielles d'inscription du Centre de services, soit du 2 au 13 février 2026.						
La rencontre d'information concernant l'admission à l'Écollectif aura lieu le mardi 11 novembre 2025 .						
7.6. S / O						
7.7. S /O						
19 h 20	2 min	7. Projet éducatif (art 74 et 109)				x
Notes					Points de suivi et décisions	
Point annulé. Il s'agit d'un point récurrent, il sera donc discuté au prochain CÉ.						
19 h 22	5 min	8. Budget (art 95, 96.24 et fiche 23)				x
Notes					Points de suivi et décisions	
Point annulé. Il s'agit d'un point récurrent, il sera donc discuté au prochain CÉ.						
		Varia				x
Notes					Points de suivi et décisions	
S/O						
19 h27	3 min	Prochaine rencontre				x
Notes					Points de suivi et décisions	
Calendrier des rencontres : Le mercredi 29 octobre à 17h30						
19 h 30		Levée de la séance				

Notes	Points de suivi et décisions
Levée de la séance proposée par Mélanie, soutenue par Judith.	



Yasmine Charara
Présidente du CÉ



Louis-Charles Talbot
Directeur de l'Écollectif